

BREAK BREAK...

Aix-en-Provence,
le 30 avril 2018

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

LFMM

LE CHEF DE SERVICE DÉRAPE À NOUVEAU

C'est un nouvel épisode grave qui s'est déroulé dimanche 29 avril. Il s'inscrit malheureusement dans la triste continuité de dérapages successifs reportés auprès de la hiérarchie directe au cours des dernières années et qui se sont accélérés au cours des derniers mois.

UN DÉRAPAGE GRAVE EN SALLE DE CONTRÔLE

Un agent astreint s'étant déclaré en **incapacité temporaire** d'exercer sa licence de contrôle a été pris à partie de façon incompréhensible par le Chef de Service. **C'est pourtant son droit**, tel que défini dans la NIT DSNA/D-N°160216 du 21 décembre 2016 et rappelé dans la NDS-E-18-022 du 17 avril 2018.

Cette prise à partie virulente a eu lieu en plein milieu de la salle de contrôle devant des contrôleurs astreints, sous le casque, dont certains en sont ressortis choqués. Cette attitude irresponsable a cette

fois, au-delà des pressions injustifiées exercées sur l'agent concerné, **mis sérieusement en péril la sérénité en salle de contrôle nécessaire à l'exercice de nos missions en toute sécurité.**

UNE RÉCURRENCE INQUIÉTANTE

Il ne s'agit pas ici du premier dérapage reporté du Chef de Service Exploitation. **La multiplication des provocations, pressions et tentatives d'intimidations pourtant signalées à la Direction par de multiples entités du Service Exploitation ont de quoi inquiéter.**

En effet, de tels agissements à l'égard des agents ne peuvent être tolérés. **Il est inconcevable que ces signaux d'alertes maintes fois transmis n'aient jamais été pris en compte et que ces comportements indignes aient pu perdurer.**

Cette prise à partie d'un contrôleur dans son bon droit, en salle de contrôle, est un épisode de plus qui s'ajoute à une liste déjà longue. Le silence de la hiérarchie, pourtant alertée à de nombreuses reprises, a de quoi alarmer à l'heure où les risques psycho-sociaux sont devenus une problématique essentielle au sein de la DGAC.

